

Article 1^{er} : Objectifs

L'organisation d'un Conseil Municipal Jeunes (CMJ) à Velaux est motivée par la volonté de :

- Promouvoir la citoyenneté et la démocratie,
- Promouvoir le dialogue entre les jeunes, les élus locaux, et les adultes en général,
- Créer du lien social et intergénérationnel,
- Être à l'écoute des jeunes tant au niveau des besoins que des orientations à prendre en matière de politique jeunesse,
- Eveiller la conscience du citoyen en chaque jeune, et lui donner le goût de l'engagement au service de tous.

Article 2 : Rôle du CMJ

- Permettre aux jeunes de s'exprimer librement sur les sujets de leur choix,
- Permettre de développer la conscience de l'autre et celle de la place que chacun peut prendre dans la société, ainsi que du rôle qu'il peut y jouer en tant que futur citoyen,
- Mettre les jeunes en posture de coopération et de gestion de projets.

Article 3 : Constitution du CMJ

- Les jeunes concernés sont des collégiens à la date de la rentrée de l'année scolaire 2024-2025,
- Ils sont domiciliés sur la commune de Velaux,
- Le conseil municipal des jeunes de Velaux se composera d'un maximum de 20 conseillers scolarisés (filles et garçons).

Article 4 : Durée du mandat

Le conseil municipal des jeunes est élu pour un an : d'octobre 2024 à octobre 2025

Article 5 : Déroulement des élections

- Les candidatures sont ouvertes à partir du 7 septembre
- Les élections auront lieu la semaine du 23 septembre, au collège Roquepertuse,
- Pour les collégiens velauxiens non scolarisés au collège Roquepertuse, merci de contacter par mail le responsable jeunesse à jeunesse-velaux@lecgs.org pour exercer votre droit de vote; avant le 27 septembre (délai de rigueur),
- Les résultats seront proclamés la semaine du 30 septembre 2024, publiés sur le site de la ville, et affichés en mairie.

Article 6 : Organisation du fonctionnement du CMJ

1. Les séances plénières

4 fois par an, elles réunissent l'ensemble des élus, jeunes et adultes. Elles sont au cœur du projet CMJ et permettent de délibérer sur les projets des jeunes. Elles seront organisées le samedi matin, en mairie de Velaux. La 1^{ère} séance, qui installera le CMJ 2024-2025, aura lieu samedi 12 octobre 2024. Les 3 autres séances plénières du mandat 2024 – 2025 auront lieu en janvier, mai et septembre - octobre 2025.

2. Les rencontres mensuelles

1 fois par mois hors été (soit environ 8-10 / an), elles réunissent les jeunes élus et le responsable jeunesse du centre de loisirs, soutenu par les élus adultes référents de la ville de Velaux. Elles auront lieu le samedi matin, de 10h à 12h au centre de loisirs.

Calendrier prévisionnel des rencontres mensuelles 2024 – 2025 : 18 novembre 2024 ; 14 décembre 2024 ; 18 janvier 2025 ; (février 2025) ; 1^{er} mars 2025 ; 26 avril 2025 ; 17 mai 2025 ; 14 juin 2025, 6 septembre 2025.

3. Les commissions

Organisées principalement durant le temps méridien et au sein du collège Roquepertuse, les commissions permettent de réunir certains jeunes élus autour de projets qu'ils auront choisi de développer. Si les jeunes ne sont pas scolarisés au collège de Velaux, ou non demi-pensionnaires, les emplois du temps de ces commissions seront aménagés au mieux.

Article 7 : Le règlement intérieur

Un règlement intérieur sera rédigé et validé par le CMJ 2024 – 2025. Il définira les règles de fonctionnement du CMJ. Il sera voté lors de la 1^{ère} séance plénière (samedi 12 octobre 2024).

Article 8 : L'encadrement du CMJ

- 4 élus adultes référents : Lydie Chambeau, Catherine Michelot-Varennes, Gregory Allenbach, et Quentin Guilleu accompagneront les jeunes durant les séances plénières en fonction de leurs délégations respectives. Ils pourront également être présents lors des rencontres mensuelles.
- Le responsable jeunesse du centre de loisir de Velaux sera l'interlocuteur principal des jeunes. Il sera présent tout au long du projet. Il sera soutenu dans certaines de ses missions par le pôle famille et associations de la commune de Velaux.

Article 9 : Les évènements et manifestations

Les jeunes du CMJ pourront être amenés à participer à des cérémonies officielles (1^{er} novembre 2024, 11 novembre 2024, 27 avril 2025, 8 mai 2025, etc.). Ils pourront également participer à des animations culturelles et festives (marché de Noël, Téléthon, fête de la famille, festivités du parvis, etc.).